



REGLEMENT INTERIEUR **PRIMAIRE**

(remis à chaque élève dès le 1^{er} jour d'école)

**La signature du présent contrat de scolarité implique
l'acceptation du règlement intérieur de l'établissement dans son intégralité.**

1. J'arrive à l'heure à l'école à 8h40
2. Je reste dans la cour
3. Lorsque la cloche sonne, je me range en silence
4. Je circule dans l'école calmement
5. Je conserve en toutes circonstances une attitude et un comportement corrects
6. Je renonce aux propos grossiers, aux manifestations bruyantes et aux bousculades
7. Je me montre poli et respectueux envers tout le personnel de l'école
8. Je respecte les locaux, les installations et le matériel mis à notre disposition
9. Je me tiens correctement pendant les repas du midi et dans la cour de récréation
10. Je prends l'étude au sérieux, j'y suis pour travailler
11. Durant les récréations, je me trouve dans ma cour
12. En classe, je ne mange rien et je ne bois rien
13. Le portail d'entrée de l'école ne doit en aucun cas être bloqué
14. Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement
15. Les objets confisqués sont rendus exclusivement le dernier jour de l'année scolaire

Retards et absences :

- Lorsqu'un élève ne peut se rendre en classe, sa famille doit prévenir la direction le plus rapidement possible
- A son retour l'élève doit apporter une lettre justifiant le motif de son absence
- Tout élève qui n'assume pas de manière satisfaisante le règlement intérieur fait l'objet d'une sanction.



REGLEMENT INTERIEUR SECONDAIRE

(remis à chaque élève dès le 1^{er} jour d'école)

**La signature du présent contrat de scolarité implique
l'acceptation du règlement intérieur de l'établissement dans son intégralité.**

Comme dans tout établissement, un certain nombre de règles seront à respecter pour vivre en bonne entente et dans la discipline. Elles sont classées par thèmes pour que vous puissiez vous y retrouver.
Prenez connaissance de ce règlement intérieur et relisez-le de temps à autre.

ENTREE ET SORTIE DES ELEVES :

- L'établissement est ouvert à 7h45. Les élèves ne sont sous la responsabilité du collège / lycée qu'à partir de leur entrée dans l'établissement.
- Les élèves utilisateurs de bicyclette doivent obligatoirement utiliser l'abri prévu à cet effet, en respectant les bicyclettes des autres élèves.
- Les demi-pensionnaires entrent et sortent uniquement par le grand portail vert. Ils ne doivent pas quitter l'établissement sans permission de la Direction.
- Le midi, les entrées et les sorties des externes se font par l'entrée principale (porte avec interphone).

LES HORAIRES

- **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** : de 7h45 à 12h35 et de 13h30 à 18h. **Mercredi** : de 7h45 à 15h00.

Déroulement des heures dans la journée :

| | | | |
|----------------------------------|---------------|----------------------------------|---------------|
| - 1 ^{ère} heure : | 8h30 à 9h25 | - 5 ^{ème} heure : | 13h30 à 14h25 |
| - 2 ^{ème} heure : | 9h30 à 10h25 | - 6 ^{ème} heure : | 14h30 à 15h25 |
| Récréation : | 10h25 à 10h40 | - 7 ^{ème} heure : | 15h35 à 16h25 |
| - 3 ^{ème} heure : | 10h40 à 11h35 | - 8 ^{ème} heure : | 16h30 à 17h25 |
| - 4 ^{ème} heure : | 11h40 à 12h35 | | |

A la première sonnerie (8h30), les élèves doivent se trouver devant la classe dans laquelle ils ont cours le matin et devant la classe où sont leurs affaires au début de l'après-midi (13h30). Ils doivent attendre leur professeur en rang, dans le calme et sans se bousculer.

RECREATIONS

En dehors des heures de cours ou en l'absence de professeurs, les élèves ne doivent pas rester dans les classes ou les couloirs. De 12h30 à 13h30 tous les élèves doivent se trouver dans la grande cour.

Respectez le travail du personnel et votre cadre de vie : les poubelles sont destinées à recevoir papiers et débris divers. Prenez soin de vos affaires et ne les laissez pas traîner partout. Rien ne doit rester le soir, après les cours, ne serait-ce que pour une question d'hygiène pour les affaires de sport.

Profitez pleinement de vos moments de détente sans jouer de mauvais tours. En cas de problème, adressez-vous immédiatement au professeur ou à la surveillante responsable de la surveillance de la cour. Les élèves les plus jeunes ou les moins intégrés ont droit à toute votre attention et à votre respect.

ABSENCE

Toute **absence prévue** doit être préalablement autorisée par la Direction. Les rendez-vous médicaux ne doivent pas être pris sur le temps des cours, quelle que soit la matière, sauf exception.

En cas de retard, l'élève doit se présenter au secrétariat muni d'une excuse signée par les parents. La secrétaire la signera et l'élève se rendra alors en cours. En cas de retard supérieur à 10 minutes, l'élève sera accueilli en étude.

Toute **autre absence imprévue** doit être signalée par téléphone ou sur le répondeur le jour même avant 10 heures, puis justifiée par écrit par les parents au retour de l'élève.

Au-delà de 48 heures d'absence non motivée, les Services Académiques seront avertis.

Veillez particulièrement au respect de ces consignes pour votre sécurité et la bonne marche de l'établissement.

LES DISPENSES EN E.P.S.

D'après les textes en vigueur, la participation aux cours d'E.P.S. reste obligatoire même en cas d'indisposition passagère. Le certificat médical est obligatoire, à partir de 8 jours d'indisposition. Néanmoins, pour une longue durée, l'élève peut être dispensé du cours d'E.P.S. Il peut alors rester chez lui, si le cours a lieu au début ou fin de la demi-journée, avec l'autorisation de ses parents, signée par le professeur d'E.P.S. et la Direction.

COMPORTEMENT – TENUE

- 1 - Le silence est de rigueur dans les cours. Lui seul permet un travail concentré et soutenu.
Soyez calme et ordonné.
- 2 - Il est strictement interdit de fumer dans et aux abords de l'établissement.
- 3 - Le chewing-gum est strictement interdit.
- 4 - Les téléphones portables et autres appareils électroniques ne doivent pas être utilisés au sein de l'établissement. En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué pendant une semaine. En cas de récidive, la sanction sera à la discrétion de la Direction.
- 5 - La tenue de sport est obligatoire lors des cours d'EPS (short ou survêtement et baskets règlementaires).
- 6 - Adoptez une tenue vestimentaire simple, correcte et propre, qui vous mette à l'aise et évite la provocation.

Les shorts et jupes ne doivent pas arriver à plus de dix centimètres au-dessus du genou. Les décolletés sont interdits. Les tenues ne devront laisser apparaître ni le ventre, ni les sous-vêtements.

✓ En cas de non-respect, les élèves se verront proposer une tenue de substitution ou seront renvoyés de l'établissement. De plus, les effets outranciers portant sur les **couleurs de cheveux, maquillage,**

piercing,

feront l'objet d'un renvoi immédiat.

- 7 - Votre comportement doit être d'une parfaite correction vis-à-vis de tout le personnel.
Acceptez les observations avec intelligence et bonne humeur.
- 8 - Sachez dire « Bonjour », c'est plus que de la politesse, vous établirez immédiatement une communication avec l'autre. Sachez dire « merci ». Votre « merci » signifie que vous reconnaissez ce que l'autre a fait de bien et vous l'encouragez. En même temps, cela vous forgera un esprit positif.
- 9 - Vis-à-vis de vos camarades, restez sympathique et correct. Cette attitude vaut également dans les relations garçons- filles.
- 10 - Les mots grossiers sont à proscrire et les crachats sont prohibés.
- 11 - Déplacez-vous en silence lors des changements de cours.
- 12 - Lors des devoirs surveillés les élèves s'engagent à travailler de façon individuelle et à fournir le meilleur d'eux-mêmes.
- 13 - Ne cédez à aucune pression ni racket. Avertissez immédiatement un surveillant, sans aucune peur. Des relations saines seront alors établies.
- 14 - Les professeurs tiennent bien leur classe et reprendront les perturbateurs. Mais, si ceux-ci persistent, des sanctions seront prises à leur encontre et un contrat signé entre eux et la Direction sera établi.

MATERIEL PERSONNEL

Attention, vous êtes responsables de vos affaires : l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol, de dommage qui surviendrait sur les biens vous appartenant. N'oubliez pas votre matériel scolaire et prenez-en soin car il est coûteux. Révissez régulièrement le contenu de vos trousse. Marquez vos affaires, vous les retrouverez plus aisément.

MATERIEL COLLECTIF

Respectez-le : il est à tous et à chacun.

Toute dégradation est imputée au responsable des faits qui se doit de réparer dans les meilleurs délais.

PERMANENCE

C'est un lieu de travail et de silence.

LES SANCTIONS

L'ensemble du personnel éducatif privilégie, avant toute sanction, le dialogue et la recherche de solutions à caractère éducatif et pédagogique. Les sanctions envisagées ont pour but de faire comprendre à l'élève qu'il doit adapter, de lui-même un comportement compatible avec les exigences de son travail individuel et de la vie en groupe. C'est pourquoi, il est demandé aux parents de faire respecter ces sanctions.

Un manquement aux règles générales de l'établissement et/ou l'absence de travail entraîne une retenue.

- Toute absence non justifiée à une retenue double celle-ci.
- Trois retenues entraînent un AVERTISSEMENT.
- Deux avertissements (travail et/ou discipline) entraînent un CONSEIL DE DISCIPLINE.
- En cas de communication entre élèves pendant les DS, les sanctions suivantes seront appliquées :
 - o Première fois : - 2 points
 - o Deuxième fois : - 5 points
 - o Troisième fois : Note de 0 attribuée à la copie
- En cas de tricherie avérée, l'élève sera sanctionné d'un 0 sur la copie en plus d'un avertissement de travail. Les parents seront convoqués par la Direction. En cas de récidive, le Conseil de Discipline de l'établissement sera convoqué.
- Dans les **cas de faute lourde** ou de **récidive**, le Conseil de Discipline peut prononcer **l'exclusion définitive**.

Seront considérées comme fautes lourdes :

- Consommation de tabac dans l'enceinte de l'établissement.
- Introduction dans l'école de tout objet, substance ou autre, interdit par la législation Française.
 - Dégradation importante et/ou grave de matériel dans l'établissement ou de l'établissement.



ATTENTION : TOUTE sanction importante est notée dans le dossier scolaire